

Conférence sur les Océans

Session Plénière

Déclaration de la Polynésie française

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prononcer quelques mots devant votre auguste Assemblée sur un sujet d'importance capitale : la gestion durable des océans dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Comme nous avons eu l'occasion de l'affirmer à Paris lors de la COP 21, la Polynésie française est la définition même du territoire maritime. Elle est constituée à 99 % de mer sur un territoire aussi vaste que l'Europe. Avec 5 millions de km², son espace maritime représente à lui seul près de la moitié de la zone économique exclusive française, **faisant de la France la deuxième puissance maritime au monde.**

Cette caractéristique fait de nous « **un grand territoire océanique** », expression beaucoup plus juste, que celle généralement utilisée de « petit territoire insulaire ». C'est d'ailleurs la terminologie que nous avons décidé de retenir, avec nos amis du **Groupe des Leaders Polynésiens (PLG)**, dans la **Déclaration de Taputapuatea** sur le changement climatique que nous avons adoptée le 16 juillet 2015 et portée à la COP 21 à Paris en décembre de la même année.

De fait, la mer et ses ressources commandent l'avenir du développement durable de notre pays et constituent des enjeux éminemment économiques et politiques, mais aussi culturels et identitaires comme souligné dans la **Déclaration sur l'Océan « Te Moana o Hiva »** adopté par le même **Groupe des Leaders Polynésiens** à Tahiti le 28 juin 2016 dans le prolongement de la Déclaration de Taputapuatea de 2015.

J'évoquerai ici plus particulièrement 2 enjeux importants pour la Polynésie française.

Le premier a trait à la **protection** des intérêts humains, écologiques et économiques de notre espace maritime, et plus généralement de l'océan qui nous entoure. Comme rappelé dans la Déclaration de Taputapuatea adoptée par le Groupe des Leaders polynésiens, l'océan Pacifique revêt une importance vitale « pour la subsistance et pour le développement économique durable des peuples d'Océanie, à travers ses services d'approvisionnement, de protection de la biodiversité marine et de régulation du climat ».

Dans ce domaine, nous n'avons pas à rougir de nos actions et de notre bilan.

Dès 2002, nous sommes officiellement devenus le plus grand sanctuaire au monde pour les mammifères marins. Les eaux de la Polynésie française en accueillent plus d'une vingtaine d'espèces, où celles-ci peuvent évoluer en toute liberté, préservées et protégées. Par ailleurs, depuis 2012, toutes les espèces de requins sont protégées dans nos eaux. Il s'agit d'une décision d'une importance capitale lorsqu'on sait que, chaque année, des millions de requins sont tués dans le monde, principalement pour le commerce de leurs ailerons. Les efforts que nous faisons pour protéger ces trésors de

biodiversité sont reconnus mondialement et, pour certains, font l'objet de labels à l'instar de celui de l'UNESCO pour la réserve de biosphère de Fakarava, classée depuis 2006.

Mais les efforts de protection de la Polynésie française pour ses espaces naturels sont plus anciens encore. Les premiers espaces naturels protégés ont été classés en 1952, 65 ans déjà. Aujourd'hui, la Polynésie française compte 50 espaces naturels protégés dont près de la moitié sont des espaces marins côtiers. De gros travaux restent encore à mener afin d'en optimiser la gestion par l'établissement de plans de gestion adaptés.

Nos espaces maritimes font partie du patrimoine de l'humanité et nous avons le devoir de conscience de les protéger, et ce, à toutes les échelles et dans une démarche intégrée la plus participative possible.

Parce que nous agissons véritablement pour nos enfants, nous avons décidé de les intégrer aux décisions inhérentes à la protection de nos océans. C'est ainsi que les Marquisiens ont créé les six premières aires marines éducatives au monde. Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale gérée par les élèves d'une école. Nous sommes particulièrement fier et honoré d'avoir signé avec l'ancienne ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie française, Madame Ségolène Royal, en marge de la COP 21 le 2 décembre 2015 à Paris, un accord de partenariat visant à valoriser et à étendre en France continentale ce concept né en Polynésie française. Cet outil est aujourd'hui repris par le ministère de l'éducation polynésien qui l'a inscrit dans les programmes pédagogiques. Le réseau s'est enrichi de 7 nouveaux sites marins liés à 7 écoles sur l'île de Tahiti. Il est envisagé d'étendre le concept aux espaces terrestres éducatifs.

Le deuxième enjeu qui me paraît crucial est celui de **l'économie bleue durable** et de **l'exploitation raisonnée de nos ressources marines**, qu'elles soient biologiques ou non biologiques. Ce type d'exploitation requiert cependant une bonne connaissance de la ressource et des moyens de contrôle et de répression dissuasifs.

En matière de pêche, la Polynésie française est l'un des premiers pays du Pacifique à avoir renoncé à vendre des licences de pêche à des flottes étrangères pour l'exploitation de sa ZEE. Aujourd'hui, la pêche dans notre ZEE est exclusivement réservée aux pêcheurs polynésiens. Par ailleurs, dans un souci de préserver la ressource, la pêche à la senne a également été interdite.

Alors qu'à l'échelle du Pacifique l'effort de pêche ne cesse d'augmenter et que les stocks de thonidés sont pour certains déjà surexploités, comme pour le thon obèse, nos eaux sont encore préservées et nous suscitons la convoitise de plus en plus grande d'armements étrangers qui concentrent leurs flottes aux limites de notre ZEE. Nos prélèvements sur la ressource sont modestes - 6 300 tonnes par an, soit 0,18% des prises dans le Pacifique - et nous disposons encore d'une marge de progression acceptable jusqu'à 13 000 tonnes. Nous disposons également de marges de progression importantes dans le domaine de l'aquaculture. Nous entendons poursuivre le développement de ces filières dans le sens d'une exploitation durable et raisonnée, sans mettre en danger la ressource.

Je ne vais pas détailler ici tous les enjeux liés à l'exploitation de nos ressources marines et sous-marines mais je veux ici souligner l'importance de maintenir les moyens d'intervention adéquats et nécessaires pour garantir

la préservation de nos intérêts communs, qu'il s'agisse de la connaissance de nos ressources marines, de la surveillance de notre espace maritime ou de la lutte contre les trafics et les activités de pêche illicites.

Aussi, nous souhaitons appeler les grandes nations de pêche à porter une attention toute particulière au respect de l'article 30 de la Convention d'Honolulu relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique Occidental et Central et qui traite de la nécessaire reconnaissance des besoins particuliers des Etats et territoires en développement. Jusqu'à présent, force est de constater que les progrès sont encore trop lents, notamment en ce qui concerne la gestion de l'effort en haute mer ou de la pêche à la senne sous dispositif de concentration des poissons (DCP) dérivant.

Enfin, pour poursuivre et consolider tous les efforts de gestion et de protection dont je viens de vous parler, la Polynésie française classera prochainement l'ensemble de sa zone économique exclusive en aire marine gérée. Cette aire marine s'appellera « **Te Tainui Atea** ». Il s'agit d'avoir une approche plus globale et intégrée de la gestion de l'espace maritime polynésien, qui nous manque à l'heure actuelle tant à l'échelle locale que régionale.

Chers jeunes, Mesdames et Messieurs, le temps presse, il faut agir aujourd'hui, il y a pas de plan B pour la planète Océans.

Je vous remercie de votre attention.